

# Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

## Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 20 et 23/06/2025**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blême
- Le Manoire
- La Boucheuse
- La Haute Loue
- Le Périgord

En aval du bassin : **le 19/06/2025**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)



# Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en plus fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

## Suivi de l'état des cours d'eau

Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

-  Acceptable pour la vie aquatique
-  Difficultés pour la vie aquatique
-  Vie aquatique mise en péril
-  Vie aquatique très menacée (flaques)
-  La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmet aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : <http://www.etiage-dordogne.fr/>

## Arrêtés de restriction des prélèvements en eau Néant

Pas de restriction
 Seuil d'alerte : 2 j/7 (30%)
 Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)
 Crise : 7 j/7 (100%)

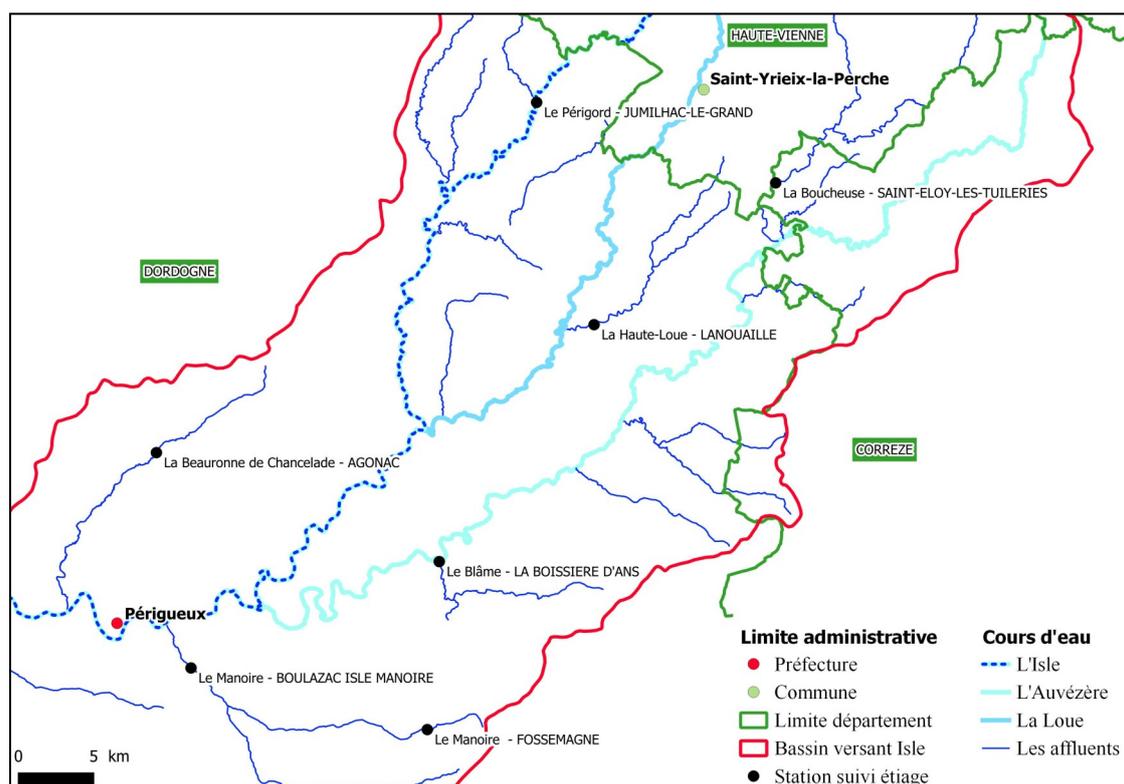
# Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
Le Manoire	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire	337	294	Diminution
Le Blâme	La Guillaumette	La Boissière d'Ans	355	299	Diminution
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac	84	65	Diminution
La Haute-Loue	Pontajembert	Lanouaille	643 28/05/2025	205	Diminution
La Boucheuse	RD18 Limite 19/87	Saint-Eloy-les-Tuileries et Glandon	1 800 28/05/2025	771	Diminution
Le Périgord	La Faye	Jumilhac-le-Grand	307 28/05/2025	180	Diminution

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

## Localisation des stations



# Cours d'eau en amont

**Le Manoire**



**La Beauronne de Chancelade**



**Le Blême**



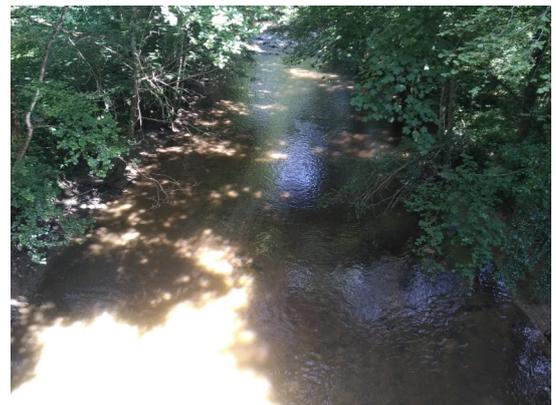
**Le Périgord**



**La Haute-Loue**



**La Boucheuse**



## Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches	96	78	Diminution
La Crempse	Centre bourg	Bourgnac	800	550	Diminution
Le Vern (amont) **	Le Mortier	Manzac sur Vern	Observation	Observation	Diminution
Le Vern (médián)	RD 4	Manzac sur Vern	98	78	Diminution
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic	339	272	Diminution
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre	39	21	Diminution
La Beauronne de Saint Vincent	La Veyssière	St Jean d'Ataux	86	69	Diminution
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent	32	18	Diminution

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

## Localisation des stations



# Cours d'eau en aval

**La Beauronne des Lèches**



**La Beauronne de St Vincent**



**La Crempse**



**Le Grolet**



**Le Salembre**



**Le Vern (médian), RD4**



**La Vern (aval), Champroueix**



**La Vern (amont), Le Mortier**

